

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 23 juin 2008**  
~~~~~

**Zone d'aménagement concerté « La Garrigue » à Saint André-de-Sangonis**  
**Définition du périmètre définitif et approbation du dossier de création**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 juin 2008, Salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, à Gignac, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. DOUYSSSET Bernard - M. CABLAT David - M. CADARS Cyrille - M. CADILHAC Jean-François - M. CAUMEL Bernard - Mme COMBES Caroline - M. CORBEAU Eric - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. DELIEUZE Pascal - M. DURET Jean-Pierre - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme GALVEZ Fabienne - M. GASTAN François - M. GREZES Frédéric - M. HENRY Marc - M. JEREZ Bernard - M. LAMONT Didier - M. LASSALVY Christian - M. LECOMTE Olivier - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre - M. POUJOL Robert - M. RODIER Bruno - M. SIEGEL Robert - M. TREMOULET Bernard - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. YVANEZ André  
M. GALABRUN Jacky donne procuration à M. VILLARET Louis - M. SIDERIS André donne procuration à Mme DEJEAN Anne-Marie

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : Mme BEDES Marie-Claude - M. DEJEAN Maurice - Mme DELONCA Hélène - M. REQUIRAND Daniel - M. TOURET Jean-Louis - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. PALOC Eric - M. RUIZ Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - Mme CALVIGNAC Brigitte - Mme CONTRERAS Sylvie - M. PIERRUGUES Georges - M. VENTURE Jean-Pierre

**Agissant** conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

**Agissant** conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Sur** le rapport du Président,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 19 mars 2007 qui a défini le périmètre de la ZAC à vocation économique « La Garrigue » à Saint-André-de-Sangonis ainsi que les modalités de concertation avec le public,

**Considérant** qu'aucune remarque particulière n'a été faite lors de la réunion avec les partenaires institutionnels de la Communauté de communes qui s'est tenue le 16 janvier 2008,

**Considérant** qu'une réunion publique de présentation du projet aux propriétaires concernés a été organisée le 16 janvier 2008 à Saint-André-de-Sangonis et qu'un registre ainsi que le dossier de concertation a été tenu à disposition du public depuis cette date jusqu'à aujourd'hui,

**Vu** les avis d'information publiés dans le Midi Libre et l'Hérault du Jour au mois de janvier 2008,

**Vu** les observations qui ont été faites par Monsieur Espinas, Monsieur Paul Reynes, Monsieur Claude Massebiau et Madame Josyane Massebiau,

**Considérant** qu'il est utile de prendre en compte ces remarques,

*Le quorum étant atteint,*  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil décide, à l'unanimité :**

- **de supprimer** la parcelle D1942 du périmètre de la ZAC afin de garder une certaine distance par rapport aux habitations
- **de ne pas intégrer** les parcelles D618 et D619 afin de respecter les orientations du PLU de la commune sur la protection des espaces naturels et de garder une distance par rapport aux habitations situées de l'autre côté du ruisseau
- **d'intégrer** au périmètre les parcelles D605, D1537, D1538, D1539 et D1647 en intégralité afin d'organiser les continuités de voirie et la création de bassin de rétention du projet d'aménagement.
- **de prendre acte** du bilan de la concertation préalable à la création de la zone et des modifications du périmètre qu'elle entraîne
- **de valider** le dossier de création de la ZAC joint à la présente délibération
- **de valider** le périmètre de la ZAC « La Garrigue » à Saint-André-de-Sangonis, constitué des parcelles suivantes : section D numéros 384, 385, 386, 383, 382, 799, 1538, 1539, 1537, 1647, 684, 394, 1348, 395, 396, 397, 1768, 1767, 599, 600, 585, 601, 610, 1009, 602, 603, 612, 611, 613, 614, 687, 615, 1008, 608, 607, 606, 604, 605, 1457, 1456, 617
- **de valider** le programme d'équipement de la zone, comprenant : la viabilisation des terrains, les aménagements paysagers et les branchements aux réseaux extérieurs à la zone

- **de valider** la réalisation de la zone en régie directe par la Communauté de communes
- **de ne pas assujettir** la réalisation de la zone à la taxe locale d'équipement
- **d'autoriser** Monsieur le Président à effectuer ces formalités et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

*La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Saint-André-de-Sangonis et à la Communauté de communes, mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le Département*

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 67 le 26/06/2008  
Publication le 26/06/2008  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le 25/06/2008  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**

**Plan du périmètre définitif de la Zone d'aménagement concerté  
« La Garrigue » à Saint-André-de-Sangonis**

**Vu pour être annexé à la délibération n°67-2008 du Conseil  
communautaire du 23 juin 2008,**

**Le Président,**

**Louis VILLARET**

**SAINTE-ANDRE-DE-SANGONIS**  
**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ "LA GARRIGUE"**



□ Parcelles incluses dans le périmètre Z.A.C.  
 □ Périmètre de la Z.A.C.

